

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



L'OUVERTURE DE LA CHASSE aura lieu le dimanche 7 septembre pour la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres, Vendée et le dimanche 21 septembre pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

A LAVAL aura lieu, du 7 au 10 Septembre, le Concours départemental agricole, ainsi qu'un Concours national d'ariculture.

RACE BOVINE NORMANDE : Un grand Concours interdépartemental aura lieu, du 18 au 21 Septembre, à Saint-Lô (Manche). Ce concours qui eut lieu la première fois en 1925 remporta un succès considérable. Cette année, il réunira encore l'élite des éleveurs de toute la Normandie.

UNE SEMAINE AGRICOLE se tiendra à Alençon (Orne), du 23 au 28 Septembre. Elle comportera des Concours de chevaux trotteurs français, de demi-sang, Normands, de percherons et de bovins de pure race Normande. Il y aura en outre un Concours laitier, des Concours ovins, porcins, d'animaux de basse-cour, des expositions d'Agriculture, de pomologie, et de produits des industries annexes de la ferme.

On peut demander le programme au Directeur des Services Agricoles de l'Orne, à Alençon, cette manifestation intéressant les éleveurs de toutes les régions.

A PONTIVY auront lieu, les 27-28 et 29 Septembre, les Concours spéciaux des races Pie-Noire, Armoricaine et Durham, ainsi que le Concours de la Société d'Agriculture du Morbihan.

UN FLOCK-BOOK de l'Avranchin vient d'être créé pour la tenue du livre généalogique de la race ovine de l'Avranchin, race de taille moyenne, précoce et très rustique, côtes bien rondes, gigots bien développés, laine assez longue, légèrement colorée.

CONCOURS LEPINE : L'Association des petits fabricants et inventeurs français organisera son 28^e Concours Lépine, à Paris, porte de Versailles, du 4 Septembre au 6 Octobre.

EN POLOGNE : Les Commerçants en grains ont fondé un Syndicat dans le but de favoriser le développement des exportations de blé. Le siège est fixé à Varsovie.

DES GREVES D'OUVRIERS, provoquées par l'application des Assurances sociales, ont encore lieu dans les industries textiles et métallurgiques du Nord, de la Seine-Inférieure et dans plusieurs régions. Les ouvriers réclament des augmentations de salaires.

« VINS DE FRUITS » : Les viticulteurs ont décidé d'organiser des meetings de protestations si la Belgique continue à accorder l'étiquette de « vin » aux boissons de fruits, le vin étant le produit de la fermentation du raisin, uniquement.



— Que pensez-vous du charleston, shimmy, blue-botton ?
— Ce n'est plus de la danse, mon cher ami, c'est de la décadence !

LA BATAILLE DU BLÉ

Par un article que nous écrivions en novembre dernier, et qui fit quelque bruit, après avoir déploré la situation économique faite à cette époque (130 francs) par l'abondance de la récolte et celle des réserves de 1929, nous mettions les cultivateurs en garde contre des espérances exagérées de hausse des prix dans l'avenir. « Le prix du blé, marchandise de nécessité, disions-nous, ne peut pas s'élever indéfiniment. Sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement serait amené (à partir de 160-170 francs, marché de Paris) à abaisser les barrières douanières.

En ce moment le marché américain est faible. Nous approchons du moment où les blés étrangers pourront rentrer malgré les droits.

Notre intérêt est d'entretenir doucement les besoins de la nation, en effectuant nos ventes par petits paquets durant l'année en cours. Pas de résistance exagérée, pas d'offres massives. C'est la consigne donnée par l'Association Générale des Producteurs de blé et par la Confédération Nationale des Associations agricoles. C'est aussi la méthode que nous invite à vous donner M. Fernand David, le Ministre de l'Agriculture. Elle est sage.

Relativement à cette situation, nous lisons dans le Figaro, sous la signature de M. Raymond de Passillé, l'article dont nous reproduisons les lignes ci-dessous. Il répond fort bien aux circonstances, nous ne dirions pas mieux.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central,

La Hausse des Prix des Céréales

La décision prise par le gouvernement, en conseil des ministres, de porter de 3 % à 10 % le pourcentage des blés exotiques dans la fabrication des farines favorise l'importation, mais se trouve justifiée par la rareté des offres sur notre marché intérieur. Est-ce à dire que les stocks aient disparu ? Non pas, puisque notre récolte de l'année dernière ressortait à plus de cent millions de quintaux, laissant un excédent de vingt millions sur nos besoins, auxquels s'ajoutaient encore huit millions de quintaux importés. Or, compte tenu de la consommation et des exportations, qui se sont élevées à six millions de quintaux, il devrait rester sur le territoire suffisamment de blé pour assurer la nourriture. Mais les détenteurs de blé, agriculteurs ou négociants, spéculent par la restriction des offres, mettant ainsi la meunerie en péril.

On ne saurait trop détourner le monde agricole d'une telle politique, qui risque d'alarmer les consommateurs et de faire rapporter, sous la pression de l'opinion publique, les lois faites en faveur de l'agriculture. S'il apparaît indispensable que les agriculteurs vendent leurs produits avec bénéfice, ce bénéfice ne doit se réaliser que dans des tractations saines et non pas au détriment de la vie nationale. Il faut donc subvenir aux nécessités de l'alimentation du pays, faute de quoi le gouvernement se verra dans l'obligation de prendre des mesures allant à l'encontre des intérêts agricoles.

Mais la spéculation, encouragée par les circonstances exceptionnelles que nous traversons, se produit aussi, et dans un sens contraire, à la Bourse des blés. Devant la hausse subite, nombre de joueurs se sont trouvés à découvert, et, afin de sauver la situation très critique de plusieurs d'entre eux, les commissionnaires se sont entendus pour refuser les ordres d'achat en vue d'arrêter l'élévation des cours. Cette manœuvre, qui a porté préjudice aux opérateurs à terme, a provoqué une plainte de M. Chasle, président de

la Meunerie française, entre les mains du doyen des juges d'instruction contre le président de la chambre syndicale des grains. Voilà la première fois que les tribunaux auront à juger un semblable conflit d'intérêts entre ceux qui produisent et ceux qui jouent. Les premiers satisfaisant aux besoins nationaux ; les seconds spéculant sur ces besoins, et les céréales ne servent que de support à leurs opérations. Ce sont néanmoins ces derniers qui, en accentuant les courants de hausse et de baisse, en escomptant l'avenir, valorisent les marchandises. Ils faussent ainsi les valeurs qui, au lieu d'être déterminées par la rareté ou l'abondance, dépendent de prévisions plus ou moins justes et d'éléments psychologiques surajoutés à la réalité. Le jugement qui interviendra créera une jurisprudence qui fera apparaître les caractères spéculatifs de notre marché à terme, où le jeu l'emporte trop souvent sur le commerce.

RAYMOND DE PASSILLÉ,

ASSURANCES SOCIALES

Le Paiement des Cotisations

Beaucoup de lecteurs nous demandent des renseignements concernant le paiement des cotisations aux assurances sociales ; nous leur rappelons que les assurés obligatoires immatriculés ont reçu, avec leur carte, une notice très explicite que les employeurs et salariés peuvent utilement consulter.

Voici néanmoins quelques explications :

Les assurés inscrits ont reçu une carte annuelle (carton vert), pour l'assurance vieillesse et ils recevront prochainement une deuxième carte pour l'assurance maladie.

Ne parlons donc, pour aujourd'hui, que de la cotisation vieillesse :

Si le salarié travaille à titre permanent pour le compte d'un seul employeur, il est tenu de remettre sa carte à son patron.

A la fin de chaque mois, l'employeur appose, sur cette carte, les timbres correspondant à la cotisation ouvrière et patronale.

Cette cotisation mensuelle est ainsi fixée :

Pour les salariés agricoles gagnant de 2.400 à 4.500 (nourriture comprise) : assuré 3 fr., patron 3 fr., total 6 francs.

Pour les salariés agricoles gagnant de 4.500 à 6.000 (nourriture comprise) : assuré 4 fr. 50, patron 4 fr. 50, total 9 francs.

Pour les salariés agricoles gagnant de 6.000 à 9.000 (nourriture comprise) : assuré 6 fr., patron 6 fr., total 12 francs.

Les timbres sociaux se trouvent dans les bureaux de tabac ; une fois collés sur la carte, l'employeur doit mentionner la date de l'apposition (les timbres qui ne portent pas cette mention sont présumés représenter des versements personnels de l'assuré).

Si l'assuré est un journalier, il conserve sa carte qu'il présente lors de chaque paye à chacun de ses employeurs. Ceux-ci apposent les timbres pour une valeur de :

0 fr. 25 si le salarié gagne de 8 à 15 francs par jour (nourriture comprise).

0 fr. 40 pour un salaire de 15 à 20 francs.

0 fr. 50 pour un salaire de 20 à 32 francs.

0 fr. 90 pour un salaire supérieur à 32 francs.

Ces cotisations journalières sont supportées pour moitié par l'employeur et pour moitié par le salarié.

Un Brin de Causette...

— Alors, mon vieux Pichou, que vous m'apportez de neuf ?
— Deux lettres et un journal, père Jeannot. Ça fait chaud de c'temps là.
— J'vois ben... ça veut dire que vous avez soif ? Mélanie va aller nous chercher une pichée ben fraîche.

— Ça sera avec plaisir, car dans not' fieu métier on attrappe des suées à courir comme ça de maison en maison, c'est point rigolo, été comme hiver.

— Bast ! c'est tout de même pu plaisant quand y fait beau et pis vous n'avez point des lettres comme ça tous les jours à distribuer, sacré facteur !

— Et vos journaux, vot' « syndicat » du samedi, qu'est-ce que je me fais ramasser quand je le donne point à temps ; faut aller à toutes les portes !

— Mon pauvre Pichou, buvez un bon coup, ça vous fera voir la vie en rose. Vous n'avez point connu Moïse ? Moi non pu, mais y paraît que c'thème là n'eut jamais de chance. Quand il fut sauvé des eaux, il marcha quarante ans, sans boire, dans le désert, et il mourut au seuil de la Terre promise.

— C'est de l'Histoire Sainte que vous me racontez là, père Jeannot ?

— Pour sûr — c'est justement en souvenir de cette dévotion de Moïse qu'on dit des pauvres, qu'ont point de chance, comme nous, qu'ils sont dans la « mouise » !

— Ah ! vous nous en sortez de bonnes.

— Pas tant que votre Administration des P. T. T. Vous savez point qu'elle va vous donner de beaux taxis pour faire vos tournées dans les campagnes ?

— Première nouvelle, père Jeannot ; seulement c'est point core fait, et puis ça n'empêchera pas les distributions dans les villages et les maisons isolées.

— Pardi ! On sait ben qu'on recrute les bons facteurs dans la « biffe » ou plutôt que les facteurs sont des bons « biffins ». On les chine toujours parce qu'ils ont des grands ripapats, mais comment qui feraient autrement pour faire des kilomètres ?

— Vous avez raison, père Jeannot : On a tout du biffin, seulement le sac on le porte sur le ventre au lieu de l'avoir sur le dos.

— Dans quelques années, vous l'aurez au derrière, dans l'auto postale ! Savez-vous que ça rendra tout d'même ben des services ? On recevra le courrier plus matin, on pourra même avoir deux distributions dans la journée ; envoyer nos lettres, nos commandes pu vite ; sans compter que l'auto nous amènera des colis postaux presque à domicile, à tarif réduit, des commissions, des ordonnances de pharmaciens, des...

— Allons, allons, père Jeannot, pourquoi pas aussi trimballer des voyageurs ?

— Dame, mon vieux Pichou, on les trimbrera, on les taxera, comme les lettres et les paquets. C'est point de mes inventions ce truc-là. Les P.T.T. ont déjà créé 50 circuits automobiles l'année dernière et c'tannée ils doivent en faire 150 autres en France. Du reste y a eu des crédits demandés. La poste automobile, c'est l'avenir. Chaque voiture desservira cinq à six communes, où il y aura un correspondant postal et comme un p'tit bureau de poste.

— Alors faudra tout de même des facteurs ?

— C'te paire de blague ! Y a pu de cent ans qui trottent à travers champs ; on peut point les balancer comme ça... à moins qu'ils nous desservent le courrier par avions !

MAITRE JEANNOT.

Confédération Générale des Vignerons du CENTRE et de l'OUEST

Nous recevons du Centre de Blois les communications ci-dessous :

Les décrets prévus par la loi du 1^{er} janvier 1930, concernant la composition normale des vins propres à la consommation, viennent d'être publiés au Journal Officiel du 29 juillet 1930.

On sait que le projet de loi en instance devant le Parlement fixait une composition légale minimum pour tous les vins de France et d'Algérie.

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest avait très vivement protesté contre ce texte.

Sur notre demande, la Commission interministérielle de la viticulture s'était déclarée hostile à une réglementation uniforme, ne tenant aucun compte des différences profondes qui existent entre les vins des différentes régions.

Le Secrétariat de la C. G. V. C. O. avait transmis à nos parlementaires une note sur la composition normale des vins du Centre et de l'Ouest.

Nos revendications ont été entendues. Le Ministre de l'Agriculture a décidé de prendre un décret pour chaque région.

Il s'agit d'éliminer du marché les vins de composition très défectueuse, produit dans des conditions anormales.

Nous avons présenté de nouvelles observations au Service de la répression des fraudes, chargé de préparer les décrets.

La Commission technique permanente, composée de savants, ne nous a pas donné entièrement satisfaction. Néanmoins, les dispositions des décrets ne doivent pas gêner les viticulteurs honnêtes de nos régions.

Nous en suivrons d'ailleurs l'application, avec les concours des laboratoires.

Si une modification apparaissait nécessaire, elle pourrait être aisément obtenue.

Il y a sept décrets qui correspondent à sept régions différentes : l'Algérie, le Midi, le Sud-Est, le Centre et l'Est, le Sud-Ouest, la Bourgogne et les Charentes.

Pour la Loire-Inférieure, la Vendée, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Sarthe, le Loiret, l'Indre, l'Allier, la Nièvre, etc... voici les dispositions du décret qui concerne ces départements :

cret qui concerne ces départements :

« Les vins d'un titre alcoométrique égal ou supérieur à 6°3, préparés suivant les usages locaux, loyaux et constants, consacrés ou définis par la loi de 1905, sont considérés comme propres à la consommation et à la vente hors du département.

» Les vins d'un degré inférieur à 6°3, sont également propres à la consommation et à la vente hors du département, si leur composition répond aux conditions suivantes :

» 1° La quantité d'alcool en poids par gramme d'extrait sec réduit doit être au moins égale à 2,3 pour les vins blancs et à 1,8 pour les vins rouges ;

» 2° L'acidité fixée par degré d'alcool doit être au moins égale à :

» 1,10 pour les vins titrant 5°3 d'alcool total ;

» 0,90 pour les vins titrant 6° d'alcool total.

» Il reste entendu que les vins qui ne satisfaisaient pas à ces exigences pourraient être vendus dans leur département d'origine.

» Les dispositions précédentes ne sont pas applicables aux vins vendus sous une appellation d'origine, aux vins mousseux, ainsi qu'aux vins destinés à la préparation d'eaux-de-vie ayant droit à une appellation d'origine.

P. GARNIER,

Secrétaire général de la C.G.V.C.O.

LE TRAITEMENT DES ARBRES CREUX

Pour prolonger la vie des arbres dont le tronc présente une grande cavité, procédez à un nettoyage complet en enlevant tout autour du creux les parties brunes et cariées.

Lavez la surface exposée à l'air avec une solution d'acide phénolique, de manière à obtenir une plaie saine et nette. Laissez sécher pendant 2 ou 3 jours. Badigeonnez-la ensuite avec du goudron à l'intérieur pour éviter les invasions de cryptogames ; puis comblez le creux avec du ciment de Portland.

Si la cavité est très grande, remplissez-la de briques que vous scellerez au mortier. Recouvrez le tout d'une couche de ciment en suivant bien la ligne de l'écorce.

Dossiers du Syndicalisme et de la Coopération agricoles

Le sixième numéro des Dossiers du Syndicalisme et de la Coopération agricoles vient de paraître.

La faveur croissante qu'ils connaissent tend à prouver que la formule adoptée répond à de réels besoins.

Les syndicats et les coopératives agricoles n'avaient pas, jusqu'ici, d'organe spécialisé d'information pour les tenir au courant des nouveautés législatives ou jurisprudentielles qui commandent leur activité. Or, leur qualité de personnes morales leur confère une responsabilité qui peut devenir extrêmement lourde en cas d'erreurs ou d'imprudences dans leur fonctionnement. Il leur est indispensable de connaître exactement les lois qui les régissent et de prendre une parfaite conscience de leur situation qui au point de vue économique, juridique et fiscal peut être particulière à chacun d'eux.

Au regard de la fiscalité notamment, le caractère mouvant et complexe des dispositions spéciales aux groupements agricoles met les dirigeants ruraux dans l'obligation de se documenter d'une manière complète et précise.

Les Dossiers du Syndicalisme et de la Coopération agricoles leur apportent cette documentation avec l'autorité que leur confère un Comité de Rédaction qui comprend notamment Maître Souriac, Maître Clément, M. Alfred Nást, M. Roger Grand, M. Deberné, M. Zirnheld, M. Courfin, etc...

Au sommaire du numéro de juin, nous relevons les questions suivantes :

Le Statut fiscal des Coopératives agricoles de production ;
Les Coopératives agricoles devant le Parlement ;
La circulaire du 12 mai ;
Les syndicats agricoles et les prêts à long terme ;
Les syndicats agricoles et la taxe sur le chiffre d'affaires, etc..., etc...

Dans les numéros précédents, les lecteurs de cette intéressante publication ont trouvé des études très détaillées sur les coopératives et en particulier une dissertation extrêmement remarquable de M. Alfred Nást résumant la brochure de M. Compeyrot sur le régime fiscal des coopératives agricoles.

Nous conseillons à nos amis d'apporter aux Dossiers du Syndicalisme et de la Coopération agricoles ce témoignage de confiance, ce geste de

Quelques beaux spécimens de la Race Normande



A gauche, « Boléro ». — A droite, « Pompette ».



A gauche, « Darfour », frère de « Boléro ». — A droite, « Vespéro », 6 fois champion dans les concours

solidarité professionnelle qui se traduit par la souscription d'un abonnement.

Les 100 francs qu'ils ont à verser peuvent paraître une charge un peu lourde. Qu'ils réfléchissent pourtant aux pertes de temps qui leur seront épargnées, aux consultations qui leur seront évitées, aux frais même de correspondance dont ils seront dispensés et il reconnaîtront que cet abonnement constitue une véritable économie !

Spécifions, du reste, que tous les abonnés ont droit aux consultations gratuites, quelle que soit la complexité de la question posée.

Les abonnements doivent être adressés à l'Office de Documentation des Agriculteurs de France, 8, 10, rue d'Athènes, Paris (9^e).



LES TRAVAUX D'AOUT

AU JARDIN POTAGER

Semer en pleine terre, le 1^{er} août : haricots nains hâtifs pour récolter en vert en octobre.

Du 1^{er} au 15 août : les dernières carottes pour l'hiver ; les choux de printemps : ch. Express, ch. Cœur de bœuf.

Après le 15 août : L'ail blanc de printemps en pépinière, la laitue de la Passion, l'épinard pour la consommation d'automne, d'hiver et de printemps ; les premiers semis de mâche ; le persil.

Planter : chou de Milan et chou-fleur, chicorée, scarole, fraiser, oseille, estragon, pommes de terre, germée de l'année précédente pour récolter en hiver et au printemps des tubercules dits de primeur.

Récolter pour semences les graines de l'ail, fraiser, des quatre saisons et fraiser remontants, carotte, poireau.

AU JARDIN FRUITIER

Greffer en écusson : cerisier, prunier, poirier, pommier. Sur ces deux derniers arbres, on peut aussi de même greffer des boutures à fruits sur les parties dénudées.

Effeuiller les pêchers ou déplacer les feuilles qui masquent les fruits et les empêchent de se colorer.

Tailler en vert les pommiers, pommiers dont le pincement et l'ébourgeonnement n'ont pu être très suivis.

Pincer et palisser. Surveiller les raisins en espalier. Chasse des insectes. Traitements contre les cryptogames. Souffrage contre l'oïdium. Bouillie bordelaise contre le mildiou. Ameublissement du sol en vue des plantations d'automne.

LE JARDIN D'AGREMENT EN AOUT

Arbres et arbustes : Greffer en écusson rosier, cerisier, lilas, poirier, pommier et prunier d'ornement, orme, aubépine, marronnier, pavia, érable.

Bouturer le rosier sous cloche ou sous châssis, en plein soleil, le vitrage étant avant badigeonné intérieurement d'un lait de chaux, et le sol étant tenu moite par des bassins renouvelés trois fois par jour, le matin, à midi, le soir.

Récolter les graines d'épine-vinette, cornouiller, malva, érable.

Fleurs de plein air : semer en pépinière giroflée des murailles, alyse corbeille d'or, pâquerette, pensée, myosotis, silène.

Bouturer en plein air le pelargonium zonale (dit geranium) et pelargonium inéquans, puis sous cloche et sous châssis « à froid », anémone, ageratum, pelonia, hautana, fuchsia.

Greffer la pivoine mouton sur racine de pivoine officinale.

Pour ceux qui ont une serre : bouturer les begonia blizomateux et les begonia rex.

Rempoter : cinéraires hybrides, primevères de Chine, primevères obovales et calceolaires herbacées semées en juillet.

G. DURIVAUT,
Ingénieur horticulteur,
Directeur du Jardin des Plantes

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

* Double couture, coins renforcés, millets cuivre tous les mètres, 1^{er}50 de corde à chaque coin, ou cordes à couliss. sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit	12 80
Liti et Jute : vert gras.....	14 50
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou.....	17 25
— N° 2 vert gras.....	18 50
— N° 3 gras, cachou ou enduit.....	19 90
— N° 4 vert gras.....	21 35
* Coton : N° 1 vert enduit.....	17 80
— N° 2 gras, enduit ou cachou.....	19 90
— N° 3 vert gras.....	21 70
— N° 4 vert gras ou cachou.....	22 30

Passer les commandes au Syndicat.

LA FIÈVRE APHTEUSE

(SUITE)

L'on a l'habitude de considérer les fumiers comme un péril considérable dans la transmission de la fièvre aphteuse, et cependant voici bientôt 30 ans que mon laboratoire s'attache à faire, avec succès, la démonstration de l'opinion contraire : jamais nos fumiers n'ont été désinfectés et toujours c'est aux agriculteurs voisins que nous les avons distribués pour les répandre sur le sol. Jamais une infection aphteuse n'a été constatée de leur fait.

De même qu'il est sensible aux fermentations ammoniacales, le virus est également très sensible aux solutions alcalines. Notre confrère américain Olitzky et M. Boez ont pu ainsi préciser que le meilleur des antiseptiques, en matière de fièvre aphteuse, c'est l'hydrate de sodium, c'est la soude caustique commerciale. Le pouvoir antiseptique de la soude est tel que celle-ci, en solution à 2 % détruit très rapidement, en quelques minutes, la virulence aphteuse ; en solution au millième, elle se révèle encore entièrement efficace après un plus long délai.

Voici donc l'antiseptique de choix en matière de fièvre aphteuse : il est économique, puissant, il est d'une rapidité d'action parfaite et il a cet avantage de n'être domageable ni pour l'animal qui en subit l'effet, ni pour les objets qui l'entourent. Il a enfin cet autre avantage d'entrer en contact intime avec les surfaces à désinfecter au même titre qu'une solution savonneuse.

C'est qu'il ne suffit pas, pour pouvoir à une bonne désinfection, d'utiliser de bons antiseptiques ; il faut employer des antiseptiques qui touchent vraiment à la surface à désinfecter, qui entrent bien en contact avec elle. La soude offre cette précieuse qualité de pénétrer partout, d'imbiber, d'imprégner toutes les substances, et comme elle n'est point caustique au taux où elle se montre efficace, elle représente vraiment l'antiseptique idéal.

Le sulfate de cuivre, dont l'emploi est également économique et qui a l'avantage de donner des solutions colorées, ce qui permet de contrôler la désinfection, utilisé à la dose de 5 p. 1000 constitue lui aussi, pour le virus aphteux, un parfait antiseptique.

Mais il faut savoir que tous désinfectants, jusqu'aux employés en matière de fièvre aphteuse, n'ont qu'une médiocre valeur. Les antiseptiques les plus irréprochables d'autre part, sont les sans réel intérêt : le bichlorure de mercure ne tue le virus aphteux qu'après de longues heures ; le crésol ne le détruit à 3 % qu'après 6 heures de contact.

L'on était parti de cette idée fautive que les antiseptiques suffisants pour d'autres microbes devaient être excellents à l'égard du virus aphteux. Il a suffi de quelques études bien conduites pour redresser pareille erreur.

La connaissance scientifique du virus aphteux et des divers modes de transmission de la maladie est à la base même des différentes mesures que l'on doit opposer à la transmission, de l'infection. Et ceci justifie le trop long exposé qui précède.

De même, des faits acquis sur la conservation du virus et la contagion par l'animal dérivent un ensemble de précautions de défense opportune.

La première mesure à prendre, la plus essentielle de toutes, c'est la mise en quarantaine préalable de tout animal, ou de tout lot d'animaux, provenant d'un autre milieu et que l'on entend introduire dans son domaine. Cette mesure n'est pas seulement recommandable en l'espèce de la prévention contre la fièvre aphteuse : elle est indispensable pour la protection contre les diverses infections qui peuvent sévir sur nos espèces animales.

On ne peut concevoir qu'un éleveur éclairé introduise dans son exploitation un seul animal venu du dehors, à quelque espèce qu'il appartienne, sans s'être, tout d'abord, assuré, par un isolement préalable, qu'il est vraiment un sujet en parfait état de santé, un animal inoffensif qu'il admet ainsi.

Autre précaution : en temps d'épidémie, dans le but de se protéger, réduire au minimum les échanges d'animaux, réduire aussi au minimum les échanges de personnel et restreindre, autant que possible, les visites inutiles.

Il est, en effet, reconnu que certaines catégories de citoyens représentent des vecteurs normaux du virus aphteux : ce sont les bouchers, les charcutiers, les menuisiers, les marchands de bestiaux, les divers nomades qui vont de ferme en ferme, passant d'un territoire infecté sur un territoire indemne. Il convient donc, alors que la fièvre aphteuse sévit au voisinage, de réduire au strict minimum les échanges de personnel et les visites. En ce qui concerne le personnel, la raison voudrait qu'en période dangereuse, on ne pénétrât

dans une étable ou une pâture qu'avec des chaussures spéciales et un vêtement sommaire approprié, qui recouvrirait tout le reste de la tenue : une paire de sabots de bois, une simple blouse de toile si l'on entend se protéger véritablement, doivent être mis à la disposition de tout visiteur. De la sorte, le nouveau venu n'apportera de germes aphteux ni avec ses vêtements, ni avec ses chaussures. Disposer, à tout le moins, à l'entrée de la ferme, un lit de paille hachée ou mieux encore de la sciure de bois imprégnée d'une solution antiseptique appropriée, solution de soude à 2 %, solution de sulfate de cuivre à 5 p. 1000 au moins, surface entretenue bien imprégnée d'antiseptique, toujours très humide, de façon à ce qu'il n'y pénètre aucun individu, aucun animal, aucun véhicule qui n'ait été désinfecté automatiquement par le passage de cette surface antiseptique.

Ces moyens ne sont pas d'une réalisation impossible : ils conduisent, en bien des cas, au succès.

Je voudrais dire maintenant quelques mots de remèdes divers qui vous sont offerts à grand renfort de publicité pour le traitement de la fièvre aphteuse ou pour sa prévention. Vous savez aussi bien que moi que la fièvre aphteuse, alors qu'elle ne se révèle pas mortelle, d'emblée, est une infection qui guérit avec une entière facilité, au prix de quelques soins locaux. Avec quelques précautions, grâce à la distribution d'aliments appropriés, grâce à une bonne et épaisse litière ou par le séjour au pâturage, l'on arrive à placer le sujet dans des conditions telles, que sa guérison survient spontanément.

Cette particularité permet à certaines firmes de délivrer, sous des noms pompeux et sous des étiquettes prometteuses, trop de préparations destinées à guérir les animaux aphteux, destinées aussi à mettre à l'abri de la contagion. Parmi ces divers médicaments, il s'en trouve quelques-uns connus de tous, sous leur nom chimique ou pharmaceutique normal et dont l'efficacité est reconnue. L'on sait, par exemple, que les antiseptiques légers, non caustiques, en solution peu concentrée, que le sulfate de cuivre, notamment, permettent d'assurer aux lésions aphteuses des soins efficaces dans toute la mesure désirable. La présentation commerciale qui est faite de beaucoup de ces médicaments, n'a d'autre avantage que de les mettre directement et facilement entre les mains de l'éleveur.

De même courent dans le commerce de prétendus vaccins antiaphteux. Ce sont là des substances qui ne mériteraient cette dénomination que s'ils renfermaient des virus aphteux modifiés. La délivrance de tous ceux qui ne répondent pas à cette qualité devrait être interdite et ils ne possèdent aucune efficacité préventive.

Mais peut-on effectivement vacciner contre une telle maladie ?

Il y a lieu, tout d'abord, de se demander si la maladie vaccine contre elle-même. Un animal guéri d'une première atteinte de l'infection est-il à l'abri des récidives de celle-ci ? Oui. Une première atteinte de fièvre aphteuse vaccine les animaux contre une récidive de l'infection et la résistance acquise dans ces conditions, est une résistance complète, une résistance solide qui, sous certaines conditions, se prolonge durant un an en moyenne et quelque fois pendant deux années.

(Fin de la 2^e partie).

(A suivre.)

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide.....	3 20	3 60	4 10
Épaisse.....	3 30	3 70	4 20
P ^r cylindre vapeur.....	4 70	5 10	5 50
Pour Mouvements.....	3 40	3 80	4 20
P ^r Transmissions.....	3 20	3 60	4 10

Pour écremeuses :

Demi-blanc.....	4 10	4 50	4 90
Blanche pure.....	4 60	5 20	5 40

Pour Moteurs et Autos :

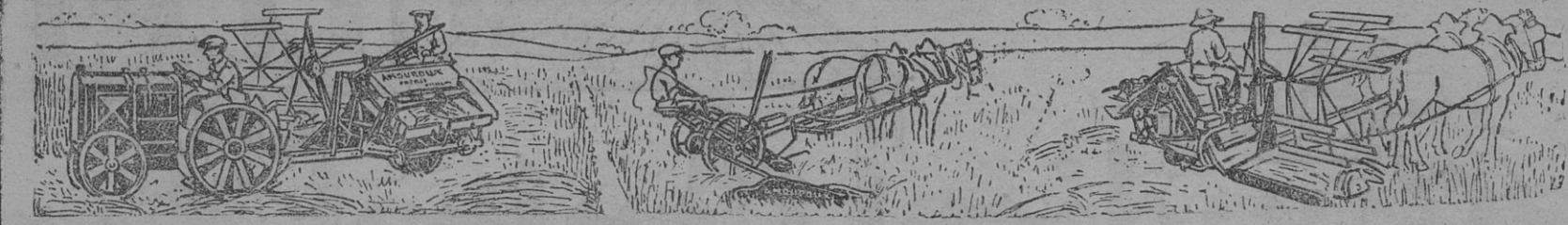
Très fluide (Ford).....	3 90	4 30	4 70
Fluide, 1/2 fluide.....	4 20	4 60	5 00
1/2 épaisse.....	4 50	4 90	5 30
Épaisse.....	5 20	5 60	6 00

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse..... 7 60 8 20 8 80
Huile de ricin pure..... 8 20 8 80 9 40

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

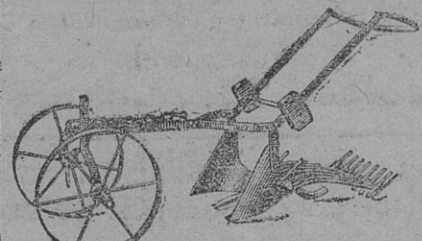
En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

Machines Agricoles



Arracheur de Pommes de Terre

Machine simple pour 1 ou 2 chevaux supprimant les inconvénients du bourrage, du triage déflectueux, du dénivellement du sol. A 7 ou 8 centimètres de l'extrémité arrière des doigts de la grille un râteau spécial termine le triage.



Arracheur complet : 660 fr. départ fabrique. Remise à nos adhérents.

Petites Arracheuses

Modèle ordinaire, sans avant train, pour un cheval : 200 francs.

Moulins à Pommes

Moulins ordinaires, montés sur conduit avec ou sans ressorts.

Longueur des noix	Volants de 1 ^{er} sans ressorts	Prix avec ressorts
0 ^m 13	1	480 fr.
0 ^m 13	1	550
0 ^m 17	1	580
0 ^m 17	2	650
0 ^m 21	2	700
0 ^m 25	2	790

Le conduit peut être remplacé par une caisse fixe, ou une caisse mobile, moyennant une plus-value de 20 fr. Moulins livrés sans pieds, réduction de 30 fr. Pour volants de 1 m. 20 au lieu de 1 m., majoration de 30 fr. par volant.

Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents.

Moulins à pommes à carée fonte, montés sur caisse mobile, avec ou sans ressorts et Moulins spéciaux pour marche au moteur : Prix et renseignements sur demande.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous les articles de nos MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMPES, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

La Cuscute et l'Orobanche

LEUR DESTRUCTION

Les plantes parasites qui s'attaquent le plus fréquemment au trèfle et à la luzerne sont : la cuscute et l'orobanche. Nous allons en présenter les caractères et envisager les moyens de les combattre.

CARACTERES DE LA CUSCUTE

La cuscute, plus connue dans l'Ouest sous le nom de *maladie*, est de beaucoup la plus commune et la plus dangereuse des deux plantes que nous venons de signaler. Ses tiges, qui ne portent pas de feuilles, sont constituées par de longs filaments de couleur jaune-rougeâtre, qui s'enroulent autour de celles du trèfle ou de la luzerne, en émettant des racines, sortes de suçoirs, qui les épuisent et les font périr.

Ces filaments se ramifient avec une très grande rapidité, en formant des taches arrondies, de couleur roussâtre, à feutrage très serré. Ces taches vont sans cesse en augmentant, tandis que la légumineuse disparaît.

Il y a donc lieu d'intervenir dès qu'on constate la présence de la cuscute : 1^o pour éviter la formation des vides préjudiciables au rendement fourrager ; 2^o pour empêcher de fructifier, car elle produit des graines en abondance qui tombent sur le sol ou passent avec le fourrage dans le tube digestif des animaux sans subir d'altération. Dans ce dernier cas elles font retour aux champs avec le fumier et constituent une menace pour l'avenir.

Les graines de cuscute se conservent en effet pendant un temps très long en terre, aussi est-on fort désagréablement surpris de voir appa-

raître ce parasite dans des trèfles et luzernes provenant de semences bien pures.

La cuscute est surtout préjudiciable à la luzerne, parce qu'elle occupe le sol pendant plus de temps que le trèfle, mais le danger reste le même pour l'avenir en la laissant fructifier.

COMMENT ON SE DEBARRASSE DE LA CUSCUTE

On se débarrasse de la cuscute par le feu, par des pulvérisations de liquides désinfectants ou l'emploi de substances ayant les mêmes propriétés. Quel que soit le procédé mis en œuvre, il est indiqué de couper les parties envahies ras de terre et à un mètre au-delà pour être bien sûr de ne pas laisser de filaments, dans le voisinage. Le produit de la coupe, soigneusement ramassé, est mis en sacs, porté sur le bord d'un chemin pour être brûlé.

Sur le sol ainsi dégarni, on épand de la paille bien sèche, à laquelle on met le feu. Pour regarnir les vides, on sème du ray-grass d'Italie, mais lorsqu'on se trouve en présence d'une luzerne devant durer plusieurs années, il est préférable d'avoir recours au dactyle pelotonné, à la pavoine élevée, qui sont des graminées plus vivaces.

Au lieu d'avoir recours au feu, on peut arroser, ou mieux pulvériser largement les parties malades avec une dissolution de sulfate de fer à 15 ou 20 % ou de sylvinite à 30 ou 40 %.

Parmi les produits employés à l'état sec, mentionnons la cyanamide de calcium en poudre, le sulfate d'ammonium très pulvérisé (sul-

fate d'ammonium extra-sec du commerce) à raison de 40 à 50 grammes par mètre carré ; la sylvinite spéciale, à la dose de 150 à 200 grammes par mètre carré.

Ces produits s'épandent le matin, par une abondante rosée, ou après une pluie avec certitude de beau temps le reste de la journée.

Suivant la plus ou moins grande fréquence des pluies qui suivent le traitement, la légumineuse repousse plus ou moins vite et prend généralement un très grand développement sous l'influence de l'élément fertilisant contenu dans le produit employé.

CARACTERES DE L'OROBANCHE

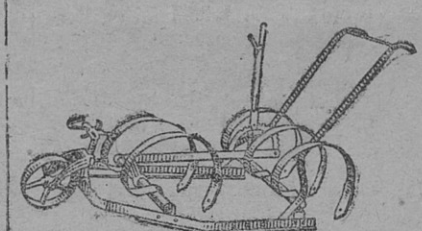
L'orobanche attaque la luzerne, et le plus souvent le trèfle. On en connaît d'ailleurs plusieurs espèces, dont la plus commune est l'orobanche mineure. C'est une plante à tige simple, longue de 20 à 40 centimètres, de couleur jaune-rosée, renflée à la base, vivant sur les racines de ces deux légumineuses, dont elle amoindrit considérablement la production.

Comme la cuscute, l'orobanche ne porte pas de feuilles ; celles-ci sont remplacées par des bractées couvertes de poils laineux ; les fleurs, de couleur jaune, sont directement insérées sur la tige ; elles donnent naissance à un grand nombre de graines, qui tombent sur le sol à maturité et ne perdent leur faculté germinative qu'après plusieurs années.

C'est généralement en mai et courant juin que l'orobanche apparaît. Pour éviter qu'elle prenne de l'extension, il faut l'empêcher de fructifier, soit en supprimant sa tige à

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étagées :



Nombre de dents	Largeur de travail	Prix
5	0.60	197 fr.
7	0.70	267 »
9	0.90	307 »
10	1.00	326 »

Supplément pour 1 roue : 12 fr.

Rince-Fûts

Modèle à jet rotatif pour eau froide, eau chaude et vapeur. Sous la pression la sonde se met à tourner rapidement en lançant un jet semi-circulaire qui cingle violemment toutes les parois intérieures du fût. En quelques minutes barriques ou demi-muids sont lavés, détartrés, échaudés d'une façon parfaite, avec une grosse économie de main-d'œuvre.

Appareil complet... 600 francs.

Départ Nantes. Remise à nos Adhérents.

RINCE-Fûts A SCELLER, pour eau et vapeur, à fût tournant et à jet fixe pouvant être utilisé pour fût de toutes dimensions.

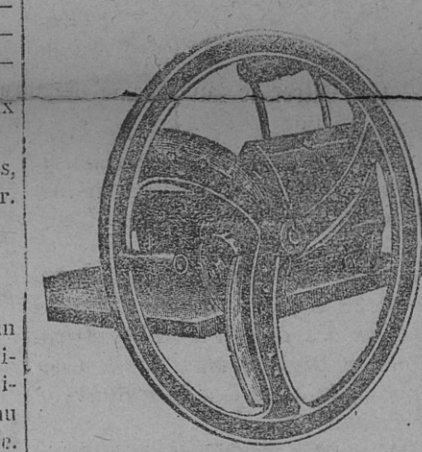
Prix..... 650 francs.

Même Rince-Fût avec pontail d'une grande stabilité, facile à déplacer.

Prix..... 750 francs.

Prix départ Nantes. Remise à nos Adhérents.

Hache-Herbes



Fabrication soignée. Prix départ : usine. Remise aux adhérents.

A 2 lames, volant 32 centim.	80 fr.
3 — — 45 —	98 »
4 — — 45 —	115 »

P. LALLÉE,
Directeur de la Ferme expérimentale
d'Avrillé (Maine-et-Loire).

PROMOTION

« Dans la dernière promotion du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nous relevons avec plaisir le nom de M. COGNARD, Directeur Général des Coiffes-Ports Bauche, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre de Président de la Chambre syndicale des Fabricants de Coiffes-Ports. Nos bien vives félicitations. »

Peinture

En vente à nos bureaux, 2, rue Scribe, peinture « Philofer », en bidons de 5 et 2 kilos, spéciale pour machines agricoles, métaux et tous matériaux.

PRIX :

Le bidon de 5 kilos, en rouge, le kilo, 11 fr. 50 ; autres couleurs, le kilo, 9 fr. 30.

La boîte de 2 kilos, en rouge, la boîte, 23 fr. 50 ; autres couleurs, la boîte, 18 fr. 70.

Remise à nos adhérents.

Aucune commande ne sera expédiée par chemin de fer. Ces marchandises devront être prises à nos bureaux.

La Vie Syndicale

Saint-Mars-la-Jaille

Nous apprenons la mort de M. René Derouët, le dévoué conseiller du Syndicat de Saint-Mars-la-Jaille, et le très fidèle zélateur du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Nous adressons à sa veuve et à ses 4 enfants l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Le Syndicat Central.

Rations économiques

Dans l'élevage des animaux il est logique d'établir quatre rations correspondant à quatre périodes différentes : 1° ration de croissance ; 2° ration d'entretien ; 3° ration de production ; 4° ration d'engraissement.

Comme son nom l'indique, la ration de croissance s'applique aux jeunes animaux. Elle doit être riche en matières azotées, amenant un développement rapide de la chair, et, surtout, contenir des sels minéraux en excès pour permettre la formation d'un squelette en rapport avec les muscles. Au début, cette nourriture doit présenter toute sa valeur sous un très petit volume pour pouvoir être contenue dans l'estomac qui est alors d'une faible capacité. Ce n'est qu'au fur et à mesure du développement des animaux que l'on supprime certains aliments concentrés pour les remplacer par des produits moins riches dont la quantité augmente le volume sans changer la valeur nutritive initiale. Cette modification qui doit se faire lentement pour ne pas surprendre ni incommoder l'animal, obligera l'appareil digestif à se modifier, à grandir ; c'est son entraînement vers un travail intensif, préparation accomplie par l'obligation d'un mouvement suivi activant la respiration et la circulation. Du jour de sa naissance au moment où il atteint son plein développement, le jeune animal ne doit manquer de rien de ce qui lui est nécessaire à sa vie et à sa formation ; la seule considération économique que l'on puisse se permettre est le remplacement d'un produit dont le prix d'achat est élevé, par un autre plus avantageux, mais en se souvenant que ce remplacement nécessite une modification des autres constituants de la ration pour que celle-ci conserve sa relation nutritive indispensable.

La ration d'entretien est administrée aux élèves ayant terminé leur croissance, mais encore trop jeunes pour être soumis au travail auquel ils sont destinés ; elle est aussi appliquée à des animaux au repos et n'ayant besoin, par conséquent, que d'un minimum d'entretien d'alimentation. Il est compréhensible que pendant ces périodes d'attente non productives, l'éleveur doit s'attacher à diminuer le plus possible le prix de revient de la ration alimentaire utile ; c'est dans ce but qu'il recherchera toutes les nourritures économiques pouvant se trouver dans son rayon d'activité et qu'il les comblera entre elles de façon à obtenir la somme d'éléments digestibles obligatoire et la relation nutritive ne produisant ni engraissement, ni appauvrissement de l'organisme, mais seulement son amélioration. On reconnaît que cette ration d'entretien est judicieuse et suffisante, lorsque les animaux qui la reçoivent sont posés régulièrement et n'accusent aucune diminution de poids et qu'une augmentation peut sensiblement.

Lorsqu'un animal est complètement adulte en âge et en vigueur, la ration d'entretien est modifiée en quantité et en qualité ; elle devient alors ration de production. A première vue le travail d'établissement de ration, d'entretien et de production, ou la possibilité de substituer un produit à un autre en tenant compte de sa composition chimique, peut paraître excessivement compliqué et délicat. Il n'en est rien, et avec un peu d'habitude, aidé par un tableau indiquant la valeur et la composition de tous les aliments ou produits susceptibles d'entrer avantageusement dans l'alimentation des animaux, n'importe lequel de nos agriculteurs arriverait à d'excellents résultats.

La ration d'engraissement n'est pas autre chose qu'une ration de production modifiée. Au lieu d'exiger de l'animal une dépense d'éner-

gie ou de produits nécessitant des aliments azotés ou minéraux, on lui demande de fournir en abondance de la chair et de la graisse par l'assimilation d'une nourriture à dominance de matières hydro-carbonées et grasses. Là encore c'est une question de dosages pour obtenir une relation nutritive très large, c'est-à-dire ne contenant qu'un minimum d'azote, avec un repos absolu.

Jacques FERRAND.

(Bretagne Hippique).

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogr. minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz..... 90 »
Farine de Manioc..... 140 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.
« LE TITAN »..... 115 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Nantes.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)
Farine de maïs..... 130 »
Sorgho logé dép. Nantes..... 108 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 111 »
Grands Pondeuses..... 116 »
Farine de viande..... 172 »
Poudre d'os alimentaire..... 86 »
Farine d'os alimentaire..... 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Boulettes « OVOX » N° 2 pour poussins..... 130 »
Provoine « LAPOX » pour lapins..... 110 »
Farine de Poisson supérieure..... 190 »
— Viande extra..... 190 »
Coquilles huîtres..... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélasses

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 96 »
Son mélassé Say, 50 %..... 113 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 99 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédané, avoine tourteaux) 109 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :
p° vaches laitières (en cub.) 120 »
p° engraissement d. bœufs 120 »
p° veaux (le sac de 5 k.) 150 »

ALIMENTATION GENERALE

Provoine « Sucraff » N° 1..... 85 »
« Sucraff » N° 2..... 82 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p° engraissement des porcs 120 »
pour porcelets et truies..... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Soufre - Bouillie

Les 100 kilos. Majoration de 3 fr. par 100 kilos pour livraisons en sacs de 50 kilos.
Bouillie « Azur »..... 295 »
Les 100 kilos, sur wagon Nantes.

Sulfate de cuivre

Sulfate français..... 290 »

Provoineine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sel dénaturé pour Fourrages

Prix des 100 kilos logés sur wagon Batz :
Par 2.000 kilos minimum..... 25 »
Par 100 kilos minimum..... 26 »

Produits désinfectants

Nous pouvons fournir à nos adhérents du « Paragrésol » ou Crésyl en Poudre soluble dans l'eau froide, pour la désinfection, l'antisepsie, l'assainissement des étables, écuries, etc. Le paquet pour 10 litres : 1 fr. 50. Passer commandes au Syndicat.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

92. — A vendre : 1/2 muids, barriques, 1/2 barriques, tous genres. S'adresser à M. Charon-Janin, 36, quai Malakoff, Nantes.

118. — A vendre, taureau Normand, 18 mois, inscrit au Herd-Book, issu de parents même race, également inscrits.

119. — A vendre chiots épagneuls bretons, blanc-orange, race pure, Pedigree.

120. — A vendre : 1° forte jument 7 ans ; 2° omnibus 6 places ; 3° voiture maraîchère, charrettes et tombereaux à bœufs et à cheval. — Grand pressoir, Mabillet et important matériel agricole. — Citroën 5 HP, démarrage, éclairage électrique.

S'adresser à la Papotière, Nantes-Doulon, Tél. 130.02.

121. — A louer pour la Toussaint 1930 ou 1931, la Ferme de Panloup, commune de Saint-Herblain, à 4 km. de l'octroi de Nantes et d'une contenance de 18 hectares (terre en prés, vigne).

DEMANDES

90. — On demande ménage pour culture et toute main.

91. — Ménage avec meubles demandeur, homme toute main, femme basse-cour, cuisinière, couture.

92. — On demande ménage jardinier, pour exploiter tenue maraîchère, aucune connaissance spéciale.

93. — On demande, pour le 1er novembre au plus tard, un ménage avec 2 ou 3 enfants en âge de travailler, pour exploitation d'une ferme herbagère de 60 hectares. Bons salaires. S'adresser à M. P. Bouvier, régisseur à Hauteville, par Javron (Mayenne).

94. — On demande ménage, homme cultivateur, toute main, femme basse-cour. Cte de Bourmont, à Freigné (Maine-et-Loire).

95. — On demande commune de Vallet, une famille pour exploiter à prix d'argent une petite ferme de 4 hectares terres et prés, plus 4 hectares de vignes à moitié. Vignes de premier ordre dans un cru classé.

STATIONS BALNEAIRES DE LA PRESQU'ILE DE QUIBERON

Billets d'aller et retour à prix réduit en 2° et 3° classes au départ de VANNES et LORIENT.

Ces billets spéciaux sont délivrés, à titre d'essai tous les dimanches et jours de fêtes jusqu'au 28 septembre 1930, au départ de Vannes et de Lorient pour Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon et Quiberon.

Valables une journée, ces billets comportent une réduction de 50 % sur les prix des billets simples ordinaires ; ils doivent être obligatoirement utilisés dans certains trains désignés et ne permettent que le transport des colis à main non encombrants.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares de Vannes et de Lorient.

POUR DOUBLER NOTRE FORCE, QUE CHAQUE SYNDIQUE NOUS PRESENTE UN NOUVEL ADHERENT.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

POUR VISITER L'ILE D'AIX

On sait les attraits multiples que présentent, pour les touristes, les îles d'Yeu, de Ré, d'Oléron et surtout l'île d'Aix, depuis la création du magnifique Musée Gourdaud où sont réunis des souvenirs inestimables de l'époque napoléonienne.

Pour faciliter les relations avec l'île d'Aix, la Compagnie Maritime Charentaise et les Chemins de fer de l'Etat organisent, en Juillet, Août et Septembre, un service spécial pour le transport des voyageurs, de leurs bagages et de chiens, entre la gare de Fouras et l'île.

Les gares du Réseau de l'Etat délivreront des billets simples et d'aller et retour de toute nature (ordinaires ou à prix réduits, avec enregistrement direct des bagages et des chiens, au départ de l'île d'Aix pour les gares du Réseau de l'Etat, les mêmes facilités seront accordées.

NOS MERCURIALES

Nantes, le 6 août.

Grains et Farines

Blé en disponible (vieux). 158 à 160 (nouveau). 148 à 150
Avoines grises ou noires. 73
Avoines bigarrées..... 63
Sarrasin..... 87
Orge..... incoté
Seigle..... 61
Maïs Plata..... 93
Maïs Indo-Chine..... 88

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé bottée..... 270 à 275
Paille de blé pressée..... 265 à 270
Paille d'avoine pressée..... 250 à 255
Paille d'orge pressée..... 230 à 235

BLE. — Affaires très difficiles. Nous faire offre, nous essaierons de traiter.

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX
Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 1er août
BŒUFS 3. — Derrière : 1re qual, 7 fr. 50 à 8 fr. ; 2e qual, 6 fr. 50 à 7 fr. — Devant : 1re qual, 4 fr. 45 ; 2e qual, 3 fr. 35.

VEAUX : 413. — 1re qual, 7 fr. 50 à 8 fr. 50 ; 2e qual, 6 fr. 50 à 7 fr. 50.

MOUTONS : 247. — 9 à 10 fr.

MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs
Entrés : 413.
Cours le plus haut, 7 fr. 25 ; le plus bas, 5 fr. 25, moyenne, 6 fr. 25.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
6 août

Carottes, la botte, 1 fr. — Céleri rave, la botte, 6 fr. — Céleri blanc, la botte, 4 fr. — Choux pommes, la pièce, 2 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Haricots verts le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 2 fr. — Melons, les 11, 50 fr. — Navets, la botte, 2,50. — Oignons, la botte, 0,60. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Prunes, le kilo, 2 fr. — Tomates, le kilo, 2 fr.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix..... 600 à 650
— 2° —..... 550 à 600
Gros Plant..... 250 à 300
La barrique de 225 litres prise au cellier du vendeur.

Sacs à Grains

En jute 1er choix :
135x70 cm., poids 800 gram. 9 »
122x60 — 620 — 7 »
120x60 — 610 — 6 05
135x68 — 1.100 — 11 25

Prix nets et franco P. V. gares Loire-Inférieure par 25 sacs.

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 395 fr.

Savon blanc extra silicaté..... 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barres..... 406 »
en morceaux de 500 gram. 406 »

Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur..... 330 335 340
Extra pur..... 285 290 295
Diaphane..... 215 220 230

Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres..... 225 fr.

Essence poids lourd, bidons de 50 litres..... 241 »

Essence Tourisme, bidons de 50 litres..... 251 »

Pétrole blanc cristal en caisses..... 125 50

Essence poids lourd..... 126 »

Essence tourisme..... 127 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.

Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

(Nous consulter.)

TOUT CULTIVATEUR AVISE LIT
LE BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS

BILLETS SPECIAUX DE BAINS DE MER en 2° et 3° classes au départ de Nantes et de Chantenay

ETE 1930

En vue de permettre à la clientèle Nantaise de passer dans de bonnes conditions une journée à la mer, la Compagnie d'Orléans délivrera les Dimanches et jours de Fêtes, du 8 juin au 28 septembre 1930, des billets spéciaux aller et retour de 2° et 3° classes au départ des gares de Nantes et de celle de Chantenay pour Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule-Pins, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Ces billets qui comportent une réduction de 50 % sur les prix des billets simples des tarifs généraux de G. V. devront être obligatoirement utilisés par certains trains nommément désignés ; ils ne donnent droit à aucune franchise de bagages.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares de Nantes ou à celle de Chantenay.

PRESSOIRS

Fouloirs - Broyeuses de pommes
Toutes réparations
JALET, 29, Quai Magellan NANTES

Etablissements ERNEST RONOT à Saint-Dizier (Aute-Marne) - Tél. 36

La machine à laver "ÈVE"

est une auxiliaire précieuse de la bonne ménagère. A ses qualités pratiques, jusqu'ici sans égales, elle joint un extérieur élégant et un grand air de confort. Nettoie rapidement.

Vous devez porter votre choix sur

La Buanderie "REX"

parce que : incassable, soit au choc, soit par manque d'eau, étant en tôle d'acier.

Elle chauffe plus vite que les buanderies en fonte.

Elle utilise toutes sortes de combustibles, même des morceaux de bois de fortes dimensions.

Avec elle vous ferez une économie de temps et d'argent, puisqu'elle chauffe plus vite et que sa durée est indéfinie. De plus, elle est pratique, d'un entretien très simple et d'un nettoyage facile.

NOUS NE LIVRONS QUE DES IRREPROCHABLES AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Demandez notre Catalogue n° 59 - Envoi franco

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

14 JOURS A L'AVANCE !

Un bon conseil qui vous évitera l'encombrement des jours de départ : Enregistrez vos bagages et louez votre place 8, 10 et même 14 jours à l'avance.

Et quelle facilité ! Vous pouvez louer sur place, par lettre, par téléphone, ou par téléphone, comme il vous conviendra aux gares de départ des trains ainsi que dans certaines gares de passage.

Les tickets garde-place sont délivrés aux prix de 5 fr. 65 en 1re classe, 4 fr. 50 en 2e classe et 3 fr. 70 en 3e classe. Toutefois, dans le train 593 (Paris-Saint-Brieuc) ces prix sont fixés à 8 fr. 35 en 1re classe et 6 fr. 55 en 2e classe.

Pour tous renseignements, adressez-vous aux gares du Réseau de l'Etat.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 10 août : Blain, Petit-Mars.

Lundi 11 : Bourgneuf-en-Retz, Guérande, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 12 : Boussay, Le Loroux-Bottereau, Paulx.

Mercredi 13 : Saint-Philbert-de-Grand-lieu, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 14 : Aigrefeuille, Vieux, Ancenis, La Chapelle-Heulin.

Vendredi 15 : Nort-sur-Erdre, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 16 : La Haie-Fouassière, Le Pellerin, Savenay.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Bœuf. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 8 à 15 fr. ; 2e cat., 3 à 4 fr. ; 3e cat., 1,50 à 3,50.

Veau. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 8 à 10 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 4 à 7 fr.

Mouton. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 10 à 12 fr. ; 2e cat., 8 à 9 fr. ; 3e cat., 5 à 6 fr.

Porc. — Le demi-kilo : 7,50 à 9 fr. ; 8 fr. à 9 fr. ; 9 fr. à 10 fr. ; 10 fr. à 11 fr. ; 11 fr. à 12 fr. ; 12 fr. à 13 fr. ; 13 fr. à 14 fr. ; 14 fr. à 15 fr. ; 15 fr. à 16 fr. ; 16 fr. à 17 fr. ; 17 fr. à 18 fr. ; 18 fr. à 19 fr. ; 19 fr. à 20 fr. ; 20 fr. à 21 fr. ; 21 fr. à 22 fr. ; 22 fr. à 23 fr. ; 23 fr. à 24 fr. ; 24 fr. à 25 fr. ; 25 fr. à 26 fr. ; 26 fr. à 27 fr. ; 27 fr. à 28 fr. ; 28 fr. à 29 fr. ; 29 fr. à 30 fr. ; 30 fr. à 31 fr. ; 31 fr. à 32 fr. ; 32 fr. à 33 fr. ; 33 fr. à 34 fr. ; 34 fr. à 35 fr. ; 35 fr. à 36 fr. ; 36 fr. à 37 fr. ; 37 fr. à 38 fr. ; 38 fr. à 39 fr. ; 39 fr. à 40 fr. ; 40 fr. à 41 fr. ; 41 fr. à 42 fr. ; 42 fr. à 43 fr. ; 43 fr. à 44 fr. ; 44 fr. à 45 fr. ; 45 fr. à 46 fr. ; 46 fr. à 47 fr. ; 47 fr. à 48 fr. ; 48 fr. à 49 fr. ; 49 fr. à 50 fr. ; 50 fr. à 51 fr. ; 51 fr. à 52 fr. ; 52 fr. à 53 fr. ; 53 fr. à 54 fr. ; 54 fr. à 55 fr. ; 55 fr. à 56 fr. ; 56 fr. à 57 fr. ; 57 fr. à 58 fr. ; 58 fr. à 59 fr. ; 59 fr. à 60 fr. ; 60 fr. à 61 fr. ; 61 fr. à 62 fr. ; 62 fr. à 63 fr. ; 63 fr. à 64 fr. ; 64 fr. à 65 fr. ; 65 fr. à 66 fr. ; 66 fr. à 67 fr. ; 67 fr. à 68 fr. ; 68 fr. à 69 fr. ; 69 fr. à 70 fr. ; 70 fr. à 71 fr. ; 71 fr. à 72 fr. ; 72 fr. à 73 fr. ; 73 fr. à 74 fr. ; 74 fr. à 75 fr. ; 75 fr. à 76 fr. ; 76 fr. à 77 fr. ; 77 fr. à 78 fr. ; 78 fr. à 79 fr. ; 79 fr. à 80 fr. ; 80 fr. à 81 fr. ; 81 fr. à 82 fr. ; 82 fr. à 83 fr. ; 83 fr. à 84 fr. ; 84 fr. à 85 fr. ; 85 fr. à 86 fr. ; 86 fr. à 87 fr. ; 87 fr. à 88 fr. ; 88 fr. à 89 fr. ; 89 fr. à 90 fr. ; 90 fr. à 91 fr. ; 91 fr. à 92 fr. ; 92 fr. à 93 fr. ; 93 fr. à 94 fr. ; 94 fr. à 95 fr. ; 95 fr. à 96 fr. ; 96 fr. à 97 fr. ; 97 fr. à 98 fr. ; 98 fr. à 99 fr. ; 99 fr. à 100 fr. ; 100 fr. à 101 fr. ; 101 fr. à 102 fr. ; 102 fr. à 103 fr. ; 103 fr. à 104 fr. ; 104 fr. à 105 fr. ; 105 fr. à 106 fr. ; 106 fr. à 107 fr. ; 107 fr. à 108 fr. ; 108 fr. à 109 fr. ; 109 fr. à 110 fr. ; 110 fr. à 111 fr. ; 111 fr. à 112 fr. ; 112 fr. à 113 fr. ; 113 fr. à 114 fr. ; 114 fr. à 115 fr. ; 115 fr. à 116 fr. ; 116 fr. à 117 fr. ; 117 fr. à 118 fr. ; 118 fr. à 119 fr. ; 119 fr. à 120 fr. ; 120 fr. à 121 fr. ; 121 fr. à 122 fr. ; 122 fr. à 123 fr. ; 123 fr. à 124 fr. ; 124 fr. à 125 fr. ; 125 fr. à 126 fr. ; 126 fr. à 127 fr. ; 127 fr. à 128 fr. ; 128 fr. à 129 fr. ; 129 fr. à 130 fr. ; 130 fr. à 131 fr. ; 131 fr. à 132 fr. ; 132 fr. à 133 fr. ; 133 fr. à 134 fr. ; 134 fr. à 135 fr. ; 135 fr. à 136 fr. ; 136 fr. à 137 fr. ; 137 fr. à 138 fr. ; 138 fr. à 139 fr. ; 139 fr. à 140 fr. ; 140 fr. à 141 fr. ; 141 fr. à 142 fr. ; 142 fr. à 143 fr. ; 143 fr. à 144 fr. ; 144 fr. à 145 fr. ; 145 fr. à 146 fr. ;